

COMPTE-RENDU CAPD 12 mars 2019

Présents : Mme Remer DASEN, Mr Falco DASEN adjoint, MME Schmitt, IEN adjointe, Mr Carrante Secrétaire Général, Mme Wocjeckowski, IEN ASH, Mr Lions IEN de la Bresse, Mr Baud IEN de la Côtière, Mr Laugier, IEN Ambérieu, Mme Machot, IEN Jassans Riottier, le SE-Unsa, le Snuipp, et FO.

Secrétariat de séance : Mr. Saïd Berrakam,

Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales : Se-Unsa, FO et Snuipp.

Réponses de la DASEN :

Le CNED ne prend plus de personnels, il n'y a plus de possibilités d'y être affecté.

Concernant le droit de réserve des enseignants nous sommes employés du service public et le droit de réserve est un devoir. De ce fait, le ministre avait aussi sur l'un des articles de loi modifié pour réaffirmer ce devoir.

Pour les évaluations c'est un outil qui ne se discute pas. Pour les établissements, il y a des possibilités offertes et l'objectif est de réduction des inégalités pour nos élèves et de monter en compétences, puisque nos élèves sont les citoyens de demain et que nous œuvrons pour qu'ils soient éclairés dans la tradition de l'école française.

Ma confiance dans les enseignants est renouvelée et non ébranlée même si je suis amenée à leur écrire.

Je ne souhaite pas revenir sur une circulaire du mouvement de l'an dernier car nous avons des commandes ministérielles également. Nous essayons de nous améliorer tous les ans.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV CAPD du 17 janvier

Demande des syndicats d'avoir une vigilance particulière pour remplacer les élus des personnels convoqués aux différentes instances.

PV approuvé à l'unanimité.

2. Regroupement pédagogique intercommunal

Déclaration tardive du RPI de Chanoz-Chatenay Chaveyriat avec comme président Mme Candice Faure-Vage.

3. Résultats du mouvement inter-départemental 2019

Dans notre département, les bonifiés au titre du handicap ont tous été permutés.

3 demandes d'annulation de permutation ont été reçues (2 entrées et 1 sortie)

Pour les personnes en prolongation, la commission de titularisation ayant eu lieu en février avec un effet rétroactif en septembre, et qui n'ont pu participer aux permutations, leur situation sera observée aux INEAT-EXEAT.

Les personnes ayant obtenu une RQTH tardive, leur situation sera observée aux INEAT -EXEAT.

Statistiques pour les rapprochements de conjoint au niveau du département : 114 demandes en 2019, 115 en 2018 et 100 en 2017.

Cette année nous avons un solde négatif de – 31

Quand paraîtra la circulaire ineat exeat ?

La circulaire exeat est sortie, a été rajouté le champ convenance s personnelles.

4. Liste des enseignants inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de directeurs, de conseillers pédagogiques de circonscription et d'enseignants référents, pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

a. Directeurs d'écoles

65 demandes ont été enregistrées, 54 collègues sont inscrits sur la liste d'aptitude, 11 personnes n'ont pas été proposées.

Ces dernières peuvent prendre un rendez-vous avec Mme Schmitt, IEN adjointe pour obtenir des précisions sur les motifs du refus. Mme Schmitt précise que la rédaction des avis littéraux sont accessibles pour que cela les aide dans leur future carrière. Un courrier sera envoyé aux collègues pour leur signifier la décision.

Une aide est proposée pour les collègues : le guide pour les directeurs d'école en ligne. Madame la DASEN s'interroge sur la nécessité d'avoir une réunion sur les aspects de cet entretien et avec un rapport du jury et les attentes des examinateurs.

Madame la DASEN précise qu'une formation continue est prodiguée aux directeurs qui ont une direction depuis plus de 10 ans et qu'un accompagnement est donc fait. L'expérimentation sur la RH de proximité sur Bourg en Bresse est appréciée.

b. conseillers pédagogiques

44 sur liste d'aptitude. Cette inscription est valable pendant 3 ans, lorsque les personnels sont à titre définitif ils sont inscrits automatiquement.

1 seul refus.

c. enseignants référents

21 enseignants inscrits alors qu'ils étaient 26 l'an dernier.

1 personne n'a pas été proposée.

Le candidat montre une représentation approximative de l'école inclusive et des enjeux des relations avec les différents partenaires.

La commission est composée d'inspecteurs et d'un enseignant référent.

5. Liste des personnels ayant fait une demande de renoncement à leur poste.

14 personnes ont demandé la renonciation à leur poste alors qu'elles n'étaient que 10 l'an dernier.

Hausse du nombre de demandes, c'est un dispositif spécifique à ce département qui est mieux connu et qui est exploré par les différentes parties (Ien, enseignants). Madame la DASEN précise que juste à présent ce dispositif est efficace et qu'il ne faudrait pas qu'il devienne une panacée.

6. Mises en disponibilité de droit et sur autorisation au titre de l'année 2018-2019

80 disponibilités de droit à ce jour (9 mars 2019).

10 dispo sur autorisation accordées sur 18 demandes.

Les personnes qui bénéficient d'une dernière année de disponibilité seront prévenues par courrier.

7. Liste des personnels admis en formation de préparation au CAPPEI et proposé (s) en formation de préparation au DDEEAS pour l'année 2019-2020.

21 départs sur les modules de 1 à 4. Amélioration de la qualité de notre réponse pédagogique. Mise en œuvre et élargissement de l'objectif de l'école inclusive.

Les départs en formation sont conditionnés au fait qu'ils aient un support.

Actuellement nous avons 56 personnels sur des postes spécialisés sans formation.

Là nous couvrons une partie de nos besoins, sur le module coordonner une ULIS, nous avons 22 postes vacants. Sur ce module, nous permettons à 9 personnes de partir. Se rajoute à cela les problèmes de mobilité géographiques.

L'établissement d'une liste complémentaire est non opportun puisque les 21 personnes présumées partantes ont toutes reçu un avis favorable ou très favorable.

Les personnels n'obtenant pas leur premier choix de module, auront la possibilité d'être accompagné dans le cadre d'un module MIN complémentaire, puisque pour rappel, le CAPPEI est généraliste. Plusieurs enseignants se présentent en candidat libre sur la session de printemps accompagnés modestement avec 12h de formation.

Constitution de la commission : inspectrice ASH, inspecteur de la Bresse. Tous les candidats ont eu les mêmes interlocuteurs et le même fil conducteur dans la conduite des entretiens.

5 candidats non retenus projet prématuré, référentiel de compétences non lu, confusion entre difficultés scolaires et handicap, conceptualisation non comprise.

Madame l'Inspectrice de l'Ash est à la disposition des personnels non retenus.

1 proposition de départ en DDEEAS.

8. Départs au titre du congé de formation professionnelle

6 demandes ont été faites pour un total de 46 mois et demi. Il y avait 84 mois à disposition.

9. Information sur les PACD PALD

12 demandes examinées, 6 pacd envisagés dont 1 conditionnel et un reclassement administratif à la suite du groupe de travail du 5 mars. Un PACD prend fin en août 2019 et sera suivi d'un reclassement. La commission académique a validé 5 PACD et 2 reclassements. L'aspect CNED a été abordé, le CNED n'est pas une voie d'avenir.

Il y a une augmentation du nombre de reclassement.

10. Questions diverses

A. Questions diverses du Se-UNSA

- **Temps partiels** : Va-t-il y avoir un groupe de travail pour l'étude des temps partiels ? Pourriez-vous nous communiquer la date des accords des temps partiels ?
Je serai bienveillante mis il nous faut des enseignants devant chaque élève. Il n'y aura pas de groupe de travail mais il y aura des entretiens avec examination des différentes situations au cas par cas.
- **Remplacement** : Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ?

	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Janvier - février	Total
Ambérieu	4	17	60.5	81.5
ASH	12	45.5	67	124.5
Bellegarde	1	7.5	47	55.5
Belley	5	36	23	64
Bourg 2	12.5	22	89	123.5
Bourg 3	3	27	60	90
Bresse	4.5	42.5	47	94
Jassans	1	20	64	85
Côtière	4	19.5	71.5	95
Dombes	0	27	27	54
Oyonnax	0	11.5	20	31.5
Gex nord	1	21	43	65
Gex sud	2	14	38	54
TOTAL	50	310.5	657	1017.5

- **Recrutement des contractuels** : Y-a-t-il eu des contractuels recrutés depuis la dernière CAPD ? Si oui, combien et sur quels postes ?
Aucun recrutement car aucune autorisation pour la présente année scolaire.
- **Cafipemf** : L'an dernier, deux postes de Pemf avaient été transformés en poste d'adjoint. Allez-vous procéder de même pour cette année ? La démarche inverse est-elle également envisagée ?
Une bienveillance sera de mise et l'étude au cas par cas sera opéré.
- **Liste aptitude de direction** : Y-a-t-il eu des candidatures refusées ?
Oui, 11 personnes n'ont pas été retenues.
- **Enseignants référents** : Un nouveau poste d'enseignant référent a été créé lors de la dernière carte scolaire. Une redéfinition des secteurs d'intervention été envisagée. Est-il possible de connaître l'implantation de ce nouveau poste et le contour des nouvelles zones d'intervention ? **La réponse est en construction et sera donnée ultérieurement, avant la prochaine CAPD.**

- **Renoncement de poste** : 14 collègues ont demandé à renoncer à leur poste. Pouvons-nous connaître leur nouvelle affectation provisoire.

Document fourni.

Interrogation sur les réaffectations et les renoncements de postes. Il faudrait que les personnes réaffectées en cours d'année prennent la mesure qu'à l'issue de l'année ils retournent sur leur poste s'ils n'ont pas renoncé à leur poste.

- **Congés de formation professionnelle** : Combien de mois ont été accordés à l'Ain ?
Y-avait-il plus de 6 demandes ?
Répondu plus haut.
- **PES** : Il y aura 120 PES accueillis l'année prochaine.

B. Questions des autres syndicats

- Quand sera versée l'allocation DIF accordée à Madame P. ? Elle a envoyé ses pièces justificatives le 20 décembre dernier au service DIPER.
Ce sera en avril.
 - Quelle est la situation de Madame L ? L'année dernière elle avait obtenu au mouvement un poste CP dédoublé avec ½ poste rattaché à Geilles et ½ poste à Jean Moulin la Victoire. Le ½ poste de Geilles a été transformé en poste plein lors du CDEN de février. Madame L. est-elle par conséquent en mesure de carte scolaire du fait de la modification de son poste ?
Il est possible pour cette collègue de rester à 100% sur Geilles ou de participer au mouvement avec une priorité de mesure ce carte sur Jean Moulin la Victoire.
 - En ce qui concerne la liste d'aptitude de direction, Madame X a passé l'entretien pour être mise sur la liste d'aptitude mais n'apparaît pas dans la liste. Quelle en est la raison ?
Répondu plus haut.
 - Comment seront gérées les mesures de carte scolaire pour les PDMQDC ?
Ils auront des mesures de carte sur des postes d'adjoint.
 - Nous avons été saisis par Madame Ioanna Bonfils à propos de son poste de décharge de direction à l'école Saint Exupéry à Montluel ? L'année dernière l'école est passée de 14 à 13 classes. La décharge de direction à temps complet avait été maintenue pour une année sur cette école. Madame Bonfils souhaite savoir si la décharge à temps complet sur cette école est maintenue ou s'il elle se retrouve en mesure de carte scolaire ?
Elle est concernée par une mesure de carte scolaire.
- Comme convenu lors de la précédente CAPD, est-il possible de bénéficier de la liste de toutes les promotions classe normale pour la rentrée 2018 ?
Document fourni.
 - Pouvez-vous nous communiquer la fiche de poste "inclusion et climat scolaire" ?
Quelles seront les modalités de candidature? Comment s'effectuera le départage des candidats ?

La fiche de candidature est en cours de finalisation, il y aura une commission et des entretiens.

- Quelles sont les dispositions pour pouvoir bénéficier de jours supplémentaires d'autorisation d'absence pour enfant malade lorsque l'on est parent seul ou lorsque le conjoint ne peut pas en prendre dans le cadre de son travail ? Quelle démarche effectuer et quel document transmettre à l'administration ?
Il faut un document officiel (CAF).
- Demande de la liste des personnels en mesure de carte scolaire pour le mouvement 2019.
Le document est en cours de finalisation.
- Situation de Madame X (reclassement et prise en compte dans son AGS).
Ce sera pris en compte.
- Quelles seront les contraintes relatives à l'attribution des classes pour les PES 2019 ?
Pas de classe de CP pas de PES dans une même classe.
Les collègues demandent que les berceaux de PES bougent chaque année.
- Quand paraîtront les modalités relatives aux demandes de DIF-CPF ?
Pas d'informations ministérielles pour la mise en application. Un groupe de travail serait prévu académiquement.

